

UNION EUROPEENNE – Méthodes de détection des PGM : compilées dans un rapport

Par Eric MEUNIER

Publié le 08/12/2010, modifié le 14/03/2025

Le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne vient de publier en novembre 2010, un rapport regroupant 79 méthodes de détection d'événements transgéniques dans différentes plantes [1]. Ces méthodes sont celles fournies, pour la plupart, par les entreprises dans le cadre des dossiers de demandes d'autorisation commerciales dans l'Union européenne, et validées par le Centre Commun de Recherche en tant que méthodes permettant la détection et traçabilité des PGM concernées. Le CCR ne précise pas qui a fourni les méthodes restantes. On trouve donc parmi les 79 méthodes, celles concernant les maïs Bt11 et Mon810, le soja GTS40-3-2, le coton LL25... Chacune est décrite sous forme succincte, avec des informations générales (élément génétique ciblé par exemple) et des informations techniques (performance des méthodes, séquences utilisées, protocole à suivre...). Pour élaborer ce rapport, le CCR a sélectionné les méthodes utilisant l'ADN comme matière première (la PCR ou Réaction polymérase en chaîne) et répondant aux critères internationaux de mise en place et de vérification de méthodes de détection. Le CCR contextualise ce rapport en indiquant que ces méthodes « *seront utilisées par les Etats membres pour organiser les contrôles officiels sur les OGM et le compendium des méthodes de référence pour les analyses d'OGM contribuera donc à la protection de la santé des citoyens européens* ». Plus de dix ans après les premières autorisations commerciales données pour des OGM en Europe, il était temps de publier un tel rapport.

[1] <http://ec.europa.eu/dgs/jrc/downloa...>